



ARRETE DRH 2025 - ...1179

RETIRANT L'ARRETE DRH 2025 - 1098
DU 11/04/2025 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE
DE MADAME CORALIE MARIE MICHELLE
FACONNIER
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
STAGIAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'arrêté DRH 2025 - 1098 du 11/04/2025 portant délégation de signature de Madame Coralie Marie Michelle FACONNIER, Adjoint Administratif Territorial Stagiaire, à compter du 11/04/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de retirer l'arrêté DRH 2025 - 1098 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté DRH 2025 - 1098 du 11/04/2025 portant délégation de signature de Madame Coralie Marie Michelle FACONNIER, à compter du 11/04/2025, en qualité d'Adjoint Administratif Territorial Stagiaire, **EST RETIRE**.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré et ampliation adressée :

- au Centre de Gestion
- au comptable de la Collectivité
- à l'agent

Fait à Saint-Pierre, le 23 AVR. 2025
Le Maire,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notifié par courrier

26/05/25

